

Paris, le 29 juillet 2014

**Propriété industrielle :
l'INPI poursuit la dématérialisation de ses services
et lance le dépôt de dessins et modèles en ligne**

Les dessins et modèles constituent **un complément essentiel aux brevets et aux marques pour protéger les créations**, car ils permettent d'enregistrer l'aspect extérieur des objets, leur forme et leur design. Ils sont particulièrement utilisés pour **protéger contre les copies** des produits de consommation (accessoires de mode, collections de couture, articles pour la maison...) et tous les objets innovants présentant une apparence spécifique qui les caractérise. Le dépôt à l'INPI est composé de croquis ou de photographies des objets à protéger sous différents angles.

Afin de faciliter la démarche du dépôt de dessin et modèle, et d'inciter les créateurs à le faire, l'INPI permet aujourd'hui de le réaliser **en ligne** sur son site inpi.fr. Simple et ergonomique, la plateforme prévoit également une assistance pour guider le créateur à chaque étape de sa démarche. Une fois enregistré, le dessin ou le modèle est protégé pendant 5 ans, et peut être renouvelé jusqu'à 25 ans.

La mise en ligne de cette plateforme s'inscrit dans **la démarche de dématérialisation initiée par l'INPI**, qui permet depuis quelques mois le dépôt et le renouvellement électronique de marque.

Parallèlement à ces dépôts électroniques, l'INPI met gratuitement à disposition du public sur inpi.fr **toutes les reproductions de dessins et modèles qui ont été enregistrées**, soit plus d'un million de documents. Dès septembre 2014, toutes les archives de dessins et modèles depuis leur origine en 1910 seront consultables.

Consulter cette base d'images permet non seulement de faire des recherches, mais constitue également un voyage dans l'univers du design et des créations de mode pour en suivre les évolutions. Il s'agit aussi d'une source d'inspiration pour stimuler l'imagination des créateurs qui concevront les formes de demain et les innovations à venir.

L'INPI reçoit 5000 dépôts de dessins et modèles par an, ce qui représente plus de 60 000 documents.



Rendez-vous sur inpi.fr pour accéder au service

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du Ministère de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Contacts Press & Vous :

Pierre Roy / Maguelonne Deschard

pierre.roy@press-et-vous.fr

maguelonne.deschard@press-et-vous.fr

Contacts INPI :

Valérie Hochet/Pascal Claude

vhochet@inpi.fr / pclaude@inpi.fr